



Puis -je demander une avance sur succession ?

Par **Ticoni**, le **21/01/2012** à **15:58**

Bonjour,
ma sœur a reçu un terrain en donation simple, donc, la valeur sera rapportée à la succession .
Nous allons devoir payer en partie le loyer de la maison de retraite où est ma mère.
Je n'aurai pas les moyens de payer ma part ou bien cela amputera mes revenus de façon très importante.
Puis -je demander une avance sur succession qui porterait sur la part que ma sœur doit rapporter à la succession donc sur la valeur actuelle du terrain ?

Par **amajuris**, le **21/01/2012** à **16:44**

bjr,
en l'absence de donation en votre faveur vous ne pouvez pas obtenir d'avance sur la succession.
cdt